***VILLE DE SEES***
***61500***

Délibération n° **050/2023**

Institution et vie politique : 5 – 5.1

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 9 JUIN 2023

**Date de convocation : 25/05/2023**
**Nombre de Conseillers en exercice : 27**
**Nombre de Conseillers Présents : 21 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de Conseillers votants : 25**
**Date d'affichage : 13/06/2023**

**VOTE : Voix Pour : 25 Voix contre : 0 Abstentions : 0**

**L'an deux mil vingt-trois le 9 JUIN à 19 heures 00,** les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

**Présents** : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Martine BIDAULT, Mme Martine LEMOINE, Adjoints, Mme Martine MEYER, Mme Florence LECAMUS, Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Richard PAUPY, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, M. Jean-Paul SAUVAGET, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, M. Nicolas BUSNOT

**Absents Excusés** : M. Jacques MAUSSIRE, M. Damien SOREL, Mme Béatrice MIKUSINSKI, Mme Hélène DEBACKER.
**Ont donné pouvoir** : M. Jacques MAUSSIRE à Mme Florence LECAMUS, M. Damien SOREL à Mme Séverine LOUVEAU, Mme Béatrice MIKUSINSKI à M. Fabrice EGRET, Mme Hélène DEBACKER à M. Christian RICHARD
**Absents non Excusés** : M. Antoine BIGNON, M. Bruno ROUX,
**Secrétaire de Séance :** Mme Paméla LAMBERT

## OBJET : Election des délégués et Suppléants pour l'élection sénatoriale le 24 septembre 2023

**VU** le code électoral et notamment l'article L.284, L.285, L.286, L.288, L.290-2, R. 131 et R. 144,
**VU** le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
**VU** l'instruction NOR / IOMA2308397J du 30 mars 2023, relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
**VU** l'arrêté n° 1113-2023-0205 du 10 mai 2023, portant convocation des conseils municipaux pour élire leurs délégués titulaires et suppléants,
**VU** la circulaire préfectorale du 10 mai 2023,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- Que l'objet de la séance est l'élection des délégués en vue de l'élection sénatoriale qui aura lieu le 24 septembre 2023 à la Préfecture d'Alençon.

- Que l'élection des délégués et de leurs suppléants se fait simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans débat au scrutin secret, sans adjonction ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.
- Que le Conseil municipal doit élire quinze (15) délégués et cinq (5) suppléants

Deux listes ont été déposées :
- La liste « Sées mieux ensemble » comportant 20 noms,
- La liste « Avenir Sagien » comportant 1 nom.

Le Maire a ouvert la séance et il est procédé :
- à la désignation des membres du bureau qui doit être composé, à l'ouverture du scrutin par le Maire en tant que Président et les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les plus jeunes.

- Les deux conseillers municipaux les plus âgés : Martine MEYER, Raymond FREBET
- Les deux conseillers municipaux les plus jeunes : Séverine LOUVEAU, Fabrice EGRET

- A la désignation du secrétaire de Séance : Paméla LAMBERT

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, et après passage dans l'isoloir, a déposé son enveloppe dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau ont procédé au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de votants : 25
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 25
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés 25

Les mandats des délégués sont répartis entre les deux listes à la représentation proportionnelle.
Le bureau détermine le **quotient électoral** en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

Les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants

Résultat :

| NOM DE LA LISTE | Suffrages obtenus | Nombre de délégués obtenus | Nombre de suppléants obtenus |
|---|---|---|---|
| SEES MIEUX ENSEMBLE | 22 | 14 | 5 |
| AVENIR SAGIEN | 3 | 1 | 0 |

Il est ensuite procédé à la proclamation des résultats :

- **PROCLAMATION DES DELEGUES**

Liste **« SEES MIEUX ENSEMBLE »** : 14 délégués

| | | |
|---|---|---|
| 1 | MAACHI | Mostefa |
| 2 | BIDAULT | Martine |
| 3 | EGRET | Fabrice |
| 4 | MALEWICZ LABBE | Marie-Caroline |
| 5 | ROBIEUX | Christophe |
| 6 | LOUVEAU | Séverine |
| 7 | SOREL | Damien |
| 8 | LEMOINE | Martine |
| 9 | MAUSSIRE | Jacques |
| 10 | MEYER | Martine |
| 11 | MENAGER | Florian |
| 12 | LECAMUS | Florence |
| 13 | PAUPY | Richard |
| 14 | BARIA UGUEN | Véronique |

Liste **« AVENIR SAGIEN »** : 1 délégué

| | | |
|---|---|---|
| 1 | DEBACKER | Hélène |

- **PROCLAMATION DES SUPPLEANTS**

Liste **« SEES MIEUX ENSEMBLE »** : 5 suppléants

| | | |
|---|---|---|
| 1 | BIGNON | Antoine |
| 2 | CHARPENTIER | Patricia |
| 3 | LETELLIER | Jean-Marc |
| 4 | BLOND | Jacqueline |
| 5 | FREBET | Raymond |

**Après la proclamation de leur élection, le Maire a constaté le refus de Mme BARIA UGUEN Véronique.**

Il est précisé qu'en cas de refus d'un délégué d'exercer son mandat, c'est le suppléant de la même liste venant immédiatement après le dernier délégué élu qui est appelé à le remplacer (L. 289) et le premier candidat non élu de la liste devient suppléant.

M. BIGNON Antoine (1er suppléant) remplacera Mme UGUEN-BARIA Véronique et Mme DUJARRIER Jacqueline (1ère candidate non élue de la liste) devient suppléant

Un procès-verbal a été dressé en 3 exemplaires et clos le 9 juin à 19 h 30. Les 3 exemplaires du procès-verbal ont été signés par le Maire, les membres du bureau et le secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Paméla LAMBERT

Le Maire
Mostefa MAACHI

MAIRIE DE SEES (ORNE)

Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 12 juin 2023

Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20230609-DEL-050-2023-DE
Date de télétransmission : 12/06/2023
Date de réception préfecture : 12/06/2023